



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS public est par la présente donné, par la soussignée, qu'à sa séance ordinaire du 5 mars 2024 à 19 h 30, en la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 220, place Municipale, le conseil municipal de la Ville de Cowansville statuera sur la demande de dérogation mineure concernant le règlement de zonage, à savoir :

- Demande ayant pour objet de permettre pour l'immeuble portant le numéro de lot 6 573 598 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Missisquoi, sis au 1609 rue du Sud, l'installation de 3 enseignes de type « sur poteau » et 1 enseigne de type « pylône » sur le terrain alors que le règlement de zonage en vigueur autorise une enseigne par terrain.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil municipal lors de ladite séance relativement à cette demande.

Le présent avis est donné conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ c.A-19.1).

Donné à Cowansville, ce 7 février 2024.



La greffière,
Julie Lamarche, OMA